Dénomination :	SERCO PARTNERS
n° de gestion :	1997B01581
n° d'identification :	333 696 060
n° de dépôt :	A2012/001424
Date du dépôt :	24/01/2012
Pièce :	procès-verbal d'assemblée générale du 23/12/2011

Copie certifiée conforme

"SERCO PARTNERS"
Société Anonyme au capital de 152 500 Euros
Siège Social : 63 Rue du Colombier - 31670 LABEGE
RCS TOULOUSE B 333 696 060

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 23 DECEMBRE 2011

L'an DEUX MILLE ONZE,
Le 23 Décembre
A 10 heures,

Les actionnaires de la société "SERCO PARTNERS", SA au capital de 152 500 €, divisé en 10 000 actions de 15,25 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 63 rue du Colombier à 31670 LABEGE, sur convocation du Président du Conseil d'administration, suivant lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par M. René GOURRIN, Président du Conseil d'administration.

M. Bruno LE BESNERAIS et François TOURNIER, actionnaires et représentant respectivement les sociétés "BLB AUDIT" et "AXE CONSEIL", actionnaires acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Olivier GOURRIN est désigné comme secrétaire.

M. Bernard HANS, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent 10 000 actions ayant droit de vote, soit plus du quorum requis.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A 3306 ny

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,

- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 septembre 2011,

- le rapport du Conseil d'administration,

- les rapports du Commissaire aux Comptes,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport du Conseil d'administration,
- Présentation du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 et quitus aux membres du Conseil d'administration,
- Affectation des résultats,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture du rapport du Conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A 3.3 00 Mx

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2011 et après avoir entendu la lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe faisant ressortir un bénéfice net comptable de 141 118.93 Euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration, quitus de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, déclare approuver chacune des conventions visées à l'article L 225-38 et présentées dans ledit rapport.
L'approbation de chacune de ces conventions est donnée à l'unanimité ; précision étant faite que seuls les actionnaires non intéressés ont pris part au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 141 118.93 Euros, de la façon suivante :

• Bénéfice de l'exercice.....	141 118.93 €
• auquel s'ajoute le report à nouveau	5 883.70 €
• pour former un bénéfice distribuable de	147 002.63 €
• à répartir à titre de dividendes aux actionnaires.....	147 000.00 €
Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à	14.70 €
Les dividendes seront mis en paiement à compter du.....	24 déc. 2011

A 3.3 OG Mx

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1er janvier 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la fraction éligible audit abattement s'élevant à un montant de 102.90 €, soit 14.70 € par action, le solde représentant un montant total de 146 897.10 €, soit 14.70 € par action, n'ouvrant pas droit à l'abattement.

L'assemblée prend acte des distributions des trois derniers exercices, à raison d'une action, savoir :

Exercice	Dividende distribué
2009/2010	20.00
2008/2009	24.00
2007/2008	25.00

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017, les mandats d'administrateurs de Messieurs Philippe GANDON, Bruno LEBESNERAIS, Jean-François MAGAT, ainsi que celui de la société AXE CONSEIL représentée par M. François-Charles TOURNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Chaque administrateur a accepté le renouvellement de son mandat après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat qui vient de lui être renouvelé.

IA B.3 OC Mx

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, par les membres du bureau de l'assemblée et les administrateurs présents.

M. René Gourrin
Président de séance

M. Bruno Le Besnerais
Scrutateur et administrateur

M. François Tournier
Scrutateur et administrateur

M. Olivier Gourrin
Secrétaire et administrateur

SOCIETE ANONYME : SERCO PARTNERS
au capital de 152 500 Euros divisé en 10 000 actions de 15,25 Euros
Siège social : 63 rue du Colombier 31670 LABEGE

FEUILLE DE PRESENCE

(Article R 225-95 du Code de commerce)

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 DÉCEMBRE 2011

N° d'ordre	ACTIONNAIRES présents ou représentés (Nom, prénom usuel, domicile)	Nombre d'actions	Nombre de voix	Représenté par (Nom, prénom usuel, domicile)	Signatures
1	SARL AUDYSSEE	3 496	3 496	Mrs Benoît GOURRIN et Olivier GOURRIN, Co-gérants	
2	SARL AXE CONSEIL	2 000	2 000	M. François Charles TOURNIER Gérant	
3	SARL BLB AUDIT	1 999	1 999	M. Bruno LE BESNERAIS, Gérant	
4	FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS	1 499	1 499	M. René GOURRIN (mandat de M. JF MAGAT)	
5	SARL PHIGA CONSEILS	999	999	M. Philippe GANDON, Gérant	
	A Reporter.....	9 993	9 993		

POUVOIR

1499 Nombre d'actions
1499 Nombre de voix

Jean-François MAGAT, Président Directeur Général de la société FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS, 134 bd Haussmann – 75008 PARIS.....

.....

Agissant en qualité d'actionnaire de la société SERCO PARTNERS

.....

Constitue pour mandataire (2) Monsieur René Gourrin

.....

Ou à son défaut.....

.....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle convoquée pour le 23 décembre 2011 à 10 heures, au siège social 63, rue du Colombier – 31670 Labège, et dont l'ordre est au verso du présent pouvoir.

En conséquence, assister à l'Assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à Paris, le..5./12...../...2011

Signature :

(1) Le signataire du pouvoir indiquera très exactement , à la suite, son nom (en majuscules), ses prénoms et son adresse. Si ces indications figurent déjà sur la formule, le signataire les vérifiera et – éventuellement – les rectifiera.

(2) L'actionnaire est informé que, s'il fait retour de cette formule de "pouvoir" sans indication de mandataire, il sera émis en son nom une vote favorable sur les résolutions proposées. (Décrets du 23-3-67, art. 134)

N° d'ordre	ACTIONNAIRES présents ou représentés (Nom, prénom usuel, domicile)	Nombre d'actions	Nombre de voix	Représenté par (Nom, prénom usuel, domicile)	Signature
	Report	9 993	9 993		
6	M. Jean-François MAGAT	1	1	M. René GOURRIN	
7	M. René GOURRIN	2	2		
8	M. Bruno LE BESNERAIS	1	1		
9	M. Philippe GANDON	1	1		
10	M. Olivier GOURRIN	1	1		
11	M. Benoît GOURRIN	1	1		
Total des actions.....		10 000			
Total des voix attachées à ces actions			10 000		

Certifié exact par les membres du Bureau :

Le Président — R. GOURRIN

Les Scrutateurs — B. LE BESNERAIS - FC. TOURNIER

Le secrétaire — O. GOURRIN

POUVOIR

1 Nombre d'actions
1 Nombre de voix

Jean-François MAGAT, ...
18, rue des Oiseaux.....
78220 VIROFLAY.....

Agissant en qualité d'actionnaire de la société SERCO PARTNERS
.....
Constitue pour mandataire (2) Monsieur René Gourrin
.....

Ou à son défaut.....
.....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle convoquée pour le 23 décembre 2011 à 10 heures, au siège social 63, rue du Colombier – 31670 Labège, et dont l'ordre est au verso du présent pouvoir.

En conséquence, assister à l'Assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à Viroflay, le ...5.12.....2011
Signature :

(1) Le signataire du pouvoir indiquera très exactement, à la suite, son nom (en majuscules), ses prénoms et son adresse. Si ces indications figurent déjà sur la formule, le signataire les vérifiera et – éventuellement – les rectifiera.

(2) L'actionnaire est informé que, s'il fait retour de cette formule de "pouvoir" sans indication de mandataire, il sera émis en son nom une vote favorable sur les résolutions proposées. (Décrets du 23-3-67, art. 134)